







**DOSSIER D'INSCRIPTION
DEJEPS
Mention perfectionnement sportif - Spécialité escrime**

Composition du dossier

	Pièces à fournir
	Fiche de renseignements
	Contenu de la formation Dejeeps escrime <ul style="list-style-type: none"> • Organisme de formation • Calendrier • Coût de la formation / Aide à la formation • Organisation détaillée de l'alternance • Planning hebdomadaire / Ruban pédagogique • Objectifs contenus de formation et volume horaire • Équipe pédagogique
	Tests d'entrée
	Attestation de compétition Attestation d'encadrement Certificat médical
	Calendrier 2019 - 2020

Je soussigné

atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments du dossier.

J'ai bien pris en compte les contraintes horaires liées à cette formation, présentées dans le planning hebdomadaire.

Date limite de dépôt du dossier d'inscription le : **11 février 2019**

Fait le

Signature

PIÈCES À FOURNIR

Pièces à fournir pour que votre dossier d'inscription soit recevable :

<input type="checkbox"/>	Fiche d'inscription normalisée avec photographie.
<input type="checkbox"/>	Copie de carte d'identité ou du passeport en cours de validité
<input type="checkbox"/>	Copies de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense, pour les Français de moins de vingt-cinq ans.
<input type="checkbox"/>	PSC1 : Attestation de formation aux premiers secours ou prévention et secours civiques de niveau 1 (<i>ne pas confondre avec l'Initiation à l'alerte et aux premiers secours délivré lors de la JAPD</i>).
<input type="checkbox"/>	Attestation d'encadrement en escrime de 150h
<input type="checkbox"/>	Attestation de compétition
<input type="checkbox"/>	Certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement de l'escrime, datant de moins de 3 mois.
<input type="checkbox"/>	Copies des diplômes scolaires, universitaires et professionnels.
<input type="checkbox"/>	Copies des diplômes fédéraux, animateurs, éducateurs et arbitres.

« J'ai lu, pris connaissance et fourni l'ensemble des pièces réclamées. »

Le

Signature

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A la formation du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport de la spécialité « perfectionnement sportif » mention « escrime ».

Le candidat :

Nom :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° S.S :

Adresse :

.....

Téléphone personnel :

Courriel :

PHOTO
OBLIGATOIRE

Le parcours du candidat :

Diplômes Escrime (joindre les justificatifs) :

	Diplômes FFE				Diplômes RNCP		Diplômes ARBITRE			
	Diplômes Escrime	ANIMATEUR	EDUCATEUR	AUTRE preciser :	CQP moniteur d'escrime	Bijeps Escrime	Departemental	Régional	National	International
FLEURET										
EPEE										
SABRE										
ARTISTIQUE										

N° de licence FFE :

Ligue :

Club origine :

Club saison en cours :



Déclaration d'activité enregistrée sous le no .11930604693
auprès du Préfet de la région Ile de France
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Niveau et diplômes scolaires :

.....
.....

Diplômes jeunesse et sport d'une autre mention :

.....

Expériences dans l'animation et l'encadrement de public :

.....
.....
.....

Titres sportifs :

.....
.....

Situation professionnelle :

Êtes-vous inscrit Demandeur d'Emploi ? **Oui** **Non**
Date d'inscription à Pôle Emploi.....

Êtes-vous scolarisé ? **Oui** **Non**
Si oui, établissement / filière
.....

Êtes-vous en situation d'emploi ? **Oui** **Non**
À temps plein à temps partiel (Nombre d'heures mensuelles ou % ETP)
Quel type de Contrat : CDI / CDD / CAE / Contrat de professionnalisation / Apprentissage (rayer les
mentions inutiles) Autres Contrats
(Préciser lequel)

Nom de l'entreprise
Adresse.....
Tel..... Fax.....
Mail.....

Nom du responsable de l'entreprise.....
Tel..... Fax.....
Mail.....

Autre situation :
.....

Plan de financement envisagé :

OPACIF (CIF CDD/ CIF)
Nom de l'organisme financeur
.....
Adresse
.....
Code Postal Ville
..... Tel Fax..... Mail
.....

Prise en charge employeur **Oui** **Non**

Prise en charge personnelle **Oui** **Non**

Stagiaire de la formation professionnelle **Oui** **Non**

*Si réponse positive au PRFQ – Programme Régional de Formation Qualifiant – financement Région)
Donner les estimations de prise en charge)*

UN DEVIS DE FORMATION SERA EMIS A L'ISSUE DU POSITIONNEMENT DU CANDIDAT ;

La structure pédagogique :

Nom :
Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Nom du Président de la structure :

Nombre de licenciés dans la structure :

Armes pratiquées dans la structure :

Type de public fréquentant la structure (baby escrime, enfant, adolescent, senior, vétéran, loisir, compétition, handisport, sport adapté, artistique, entreprise, fitness...) :

Type de contrat avec la structure :

Profil du poste :

Nombre d'heures effectuées par semaine dans la structure :

Le Tuteur :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Qualités / diplômes / expériences professionnelles :

.....

.....

.....

Le tuteur intervient-il dans la structure du stagiaire : **Oui** **Non**

Si oui avec quelle fonction :

.....

Perspectives d'emploi :

Nom de la structure :

Type de contrat :

Volume horaire :

Date et signature du candidat

FORMATION DEJEPS ESCRIME 2019-2020

L'institut de formation de la fédération française d'escrime est habilité par la DRJSCS de Reims, pour organiser la formation du DEJEPS Escrime 2019-2020.

C'est une formation professionnelle continue, dispensée en alternance entre une structure et le centre de formation.

Cette offre de formation est, à ce jour, unique sur le territoire national. Elle s'adresse à l'ensemble des personnes désireuses de se former pour ce métier et répondant aux exigences préalables. Cette formation est ouverte aux étrangers.

La certification de cette formation délivre le titre de Maître d'Armes.

Organisme de formation

Institut de Formation de la Fédération Française d'escrime (IFFE).

1. Adresse : Tour Gallieni II 36, Rue du Général de Gaulle, 93170 Bagnole^[1]
Tel : 01 43 62 20 86 Fax : 01 43 62 20 99 Mail : iffe@escrime-ffe.fr
2. Raison sociale : Association type loi 1901
3. Activités de l'organisme : Formation aux métiers de l'escrime
4. Numéro d'enregistrement de la déclaration d'activité en tant que prestataire de formation : 119 306 04 693
5. Président de l'organisme : Monsieur Olivier Istin
Tel : +33 6 08 95 44 51 Email : olivier.istin@wanadoo.fr
6. Directeur de l'organisme : Monsieur Jean Pierre Philippon^[1]
Tel : +33 7 77 46 14 40 Email : jeanpierre.philippon@gmail.com
7. Responsable administratif : Madame Carole Lesein
Tel : +33 7 56 89 34 09 Email : iffe@escrime-ffe.fr

Calendrier

	Pour le renouvellement de la session de formation
Ouverture des inscriptions	17 décembre 2018
Clôture des inscriptions	15 février 2019
Dates des exigences préalables	11 mars 2019
Dates des tests de sélection	12 mars 2019
Dates du positionnement	13 mars 2019
Date de début de la formation en centre	27 mai 2019
Date de fin de la formation en centre	4 juillet 2020
Date de début de la formation en entreprise	1 septembre 2019
Date de fin de la formation en entreprise	30 juin 2020
Nombre total d'heures de formation/ stagiaire	1200 heures
Nombre d'heures en centre/ stagiaire	720 heures
Nombre d'heures en entreprise/ stagiaire	480 heures
Nombre total d'heures dédiées aux épreuves certificatives	20 heures

Coût de formation

Coût pédagogique	Pour la session de formation
6840 €	
Frais annexes	
Frais de restauration	Environ 2800€
Frais d'hébergement	
Frais de transport	Environ 5000€

Aide à la formation

Cette formation délivre un diplôme d'État inscrit au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles).

À ce titre, ce diplôme est éligible à la formation professionnelle pour les salariés.

Les stagiaires, non-salariés ou non éligibles à la formation professionnelle, doivent faire une demande d'aide auprès de l'organisme de formation de la fédération française d'escrime en remplissant un dossier spécifique. Le montant de cette aide est au maximum de 40% du coût pédagogique de la formation et sera attribué en fonction des éléments fournis.

Organisation détaillée de la formation en alternance

Il est rappelé que le centre de formation d'un stagiaire ne peut être en même temps son lieu d'alternance.

Le temps de travail en centre est de 720h et de 480h minimum en structure.

Le choix de placer les candidats dans une alternance régulière et harmonieuse entre les périodes de formation en centre, et leurs interventions en structure d'accueil nous permettent de voir les stagiaires s'aguerrir au fur et à mesure de leur formation sur les domaines suivants :

- Connaissance du club,
- Connaissance de l'environnement institutionnel du club,
- Reconnaître les différents publics qui fréquentent une salle d'armes (aspiration, besoin, motivation, conduite motrice, etc....)
- Pratiquer en compétition les trois armes,
- Arbitrer aux trois armes.
- Être capable d'organiser des épreuves à caractère pré compétitif au sein de la structure d'accueil,
- s'occuper du matériel d'escrime : équipements individuels de protection, équipements collectifs, équipements électriques ;
- Informer, préparer et accompagner en compétition ;
- Travailler en pédagogie individuelle et collective aux trois armes.
- Mener à bien son projet d'action dans la structure.

La formation en centre

La formation en centre se déroule au sein des CREPS durant 18 semaines de formation sur 14 mois du 27 mai 2019 au 19 juin 2020.

La formation en structure

Il est prévu un temps minimum de 30 heures de travail dit « en alternance » entre les différents stages au Creps de Reims, sur les 14 mois de présence en structure. Période de 3 semaines en moyenne.

Ce volume horaire doit permettre de travailler en structure :

- 8 heures par arme dont 10 heures de pédagogie collective et 10 heures de pédagogie individuelle, soit 60 heures pour les 3 armes.
- 6 heures pour la gestion et l'entretien du matériel, la présence lors des réunions institutionnelles : ligue, comité départemental, CDOS, CROS, Mairie, etc.

Viens s'ajouter à ce volume horaire, le travail personnel fourni par le stagiaire dans le cadre des trois projets qu'il doit mener durant sa formation :

- Projet d'action.
- Projet d'entraînement.

Ce volume peut aller à la hausse en fonction du contrat de travail passer dans le club, et ouvrir sur des fonctions d'encadrement en compétition.

Le tutorat

Le tuteur doit accompagner le travail du stagiaire. Son implication dans la formation du stagiaire est une des clés de sa réussite.

- Le tuteur est mis en copie de l'ensemble des échanges entre l'institut et le stagiaire. Le responsable pédagogique de l'IFFE contact 2 fois au minimum dans l'année le tuteur et davantage en cas de difficulté.
- Le tuteur est destinataire des bilans intermédiaires des conseils de promotion

Planning hebdomadaire

	Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi							
8:00			8:00			8:00			8:00			8:00								
08:30			08:30			08:30			08:30			08:30								
9:00			9:00	Cours pratique dans l'arme		9:00	Travail des fondamentaux		9:00	Préparation physique généralisée et spécifique		9:00	Cours pratique dans l'arme							
09:30			09:30			09:30			09:30			09:30								
10:00	Accueil		10:00			10:00			10:00			10:00								
10:30			10:30			10:30			10:30			10:30								
11:00	Evaluation formative leçon dans l'arme du stage précédent		11:00	UC 12		11:00	Cours pratique dans l'arme		11:00	Assauts et formation à l'arbitrage		11:00								
11:30			11:30			11:30			11:30			11:30								
12:00			12:00			12:00			12:00			12:00	BILAN et planification du travail en structure							
12:30	Repas		12:30	Repas		12:30	Repas		12:30	Repas		12:30								
13:00			13:00			13:00			13:00			13:00								
13:30	UC 12		13:30	UC 12		13:30			13:30	Péda scolaire										
14:00			14:00			14:00	Cours théorique ou formation generale		14:00	Débriefing scolaire										
14:30			14:30			14:30			14:30											
15:00			15:00			15:00			15:00											
15:30	Evaluation formative leçon dans l'arme du stage précédent		15:30	Cours pratique dans l'arme		15:30	Cours pratique dans l'arme		15:30											
16:00			Entretiens individuels			16:00					16:00									
16:30									16:30			16:30			16:30	Cours pratique dans l'arme				
17:00									17:00			17:00			17:00					
17:30			17:30			17:30			17:30											
18:00			18:00			18:00			18:00											
18:30	Repas		18:30	Repas		18:30	Repas		18:30	Repas										
19:00			19:00			19:00			19:00											
19:30			19:30			19:30			19:30											
20:00	Evaluation formative leçon dans l'arme du stage		20:00	Cours théorique ou formation generale		20:00	Travail individualisé		20:00	Cours théorique ou formation generale										
20:30			Entretiens individuels			20:30							20:30							
21:00									21:00					21:00			21:00			
21:30									21:30					21:30			21:30			
22:00			22:00			22:00			22:00											

Déclaration d'activité enregistrée sous le no .11930604693
auprès du Préfet de la région Ile de France
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Ruban Pédagogique

2019	Janvier				Fevrier				Mars					H cours	H alternance
	semaine 1	semaine 2	semaine 3	semaine 4	semaine 5	semaine 6	semaine 7	semaine 8	semaine 9	semaine 10	semaine 11	semaine 12	semaine 13		
	31/12/2018	07/01/2019	14/01/2019	21/01/2019	28/01/2019	04/02/2019	11/02/2019	18/02/2019	25/02/2019	04/03/2019	11/03/2019	18/03/2019	25/03/2019		
	Mise en ligne dossier inscription								Cloture reception dossier		Vep et tests Positionnement				
	Avril				Mai				Juin						
	semaine 14	semaine 15	semaine 16	semaine 17	semaine 18	semaine 19	semaine 20	semaine 21	semaine 22	semaine 23	semaine 24	semaine 25	semaine 26		
	01/04/2019	08/04/2019	15/04/2019	22/04/2019	29/04/2019	06/05/2019	13/05/2019	20/05/2019	27/05/2019	03/06/2019	10/06/2019	17/06/2019	24/06/2019		
									Stage 1		Stage 2		Stage 3		
									40		40		40	120	0
H cours centre H alternance															
	Juillet				Aout				Septembre						
	semaine 27	semaine 28	semaine 29	semaine 30	semaine 31	semaine 32	semaine 33	semaine 34	semaine 35	semaine 36	semaine 37	semaine 38	semaine 39		
	01/07/2019	08/07/2019	15/07/2019	22/07/2019	29/07/2019	05/08/2019	12/08/2019	19/08/2019	26/08/2019	02/09/2019	09/09/2019	16/09/2019	23/09/2019		
		Stage 4					Stage 5	Stage 6					Stage 7		
		40					40	40					40	160	
H cours centre H alternance										20	20	20			60
	Octobre				Novembre				Décembre						
	semaine 40	semaine 41	semaine 42	semaine 43	semaine 44	semaine 45	semaine 46	semaine 47	semaine 48	semaine 49	semaine 50	semaine 51	semaine 52		
	30/09/2019	07/10/2019	14/10/2019	21/10/2019	28/10/2019	04/11/2019	11/11/2019	18/11/2019	25/11/2019	02/12/2019	09/12/2019	16/12/2019	23/12/2019		
		Stage 8					Stage 9			Stage 10					
		40					40			40				120	
H cours centre H alternance	20		20			20		20	20		20	20			140
	Janvier				Fevrier				Mars						
	semaine 1	semaine 2	semaine 3	semaine 4	semaine 5	semaine 6	semaine 7	semaine 8	semaine 9	semaine 10	semaine 11	semaine 12	semaine 13		
	30/12/2019	06/01/2020	13/01/2020	20/01/2020	27/01/2020	03/02/2020	10/02/2020	17/02/2020	24/02/2020	02/03/2020	09/03/2020	16/03/2020	23/03/2020		
			Stage 11 SA			Stage 12		Stage 13			Stage 14				
		Certif UC34-1		Certif UC34-1	Certif UC34-1		Certif UC34-1		Certif UC34-1	Certif UC34-1					
		20	40	20	20	40	20	40	20	20	40	20	20	160	160
H cours centre H alternance															
	Avril				Mai				Juin						
	semaine 14	semaine 15	semaine 16	semaine 17	semaine 18	semaine 19	semaine 20	semaine 21	semaine 22	semaine 23	semaine 24	semaine 25	semaine 26		
	30/03/2020	06/04/2020	13/04/2020	20/04/2020	27/04/2020	04/05/2020	11/05/2020	18/05/2020	25/05/2020	01/06/2020	08/06/2020	15/06/2020	22/06/2020		
		Stage 15	retour dossier UC12	Stage 16			Stage 17			Stage 18	retour dossier entraînement		Certif UC34		
		40		40	R-Certif UC34-1	R-Certif UC34-1	Certif UC12	R-Certif UC34-1	R-Certif UC34-1	40				160	
H cours centre H alternance	20				20	20	40	20	20		20				120
	Juillet														
	semaine 27														
	29/06/2020														
	R-UC1234														
	Jury Plenier														
														Total DE	1200

Equipe pédagogique

Liste des formateurs :

Nom	Prénom	Statut au sein de l'OF	Expérience	Diplôme	Emploi actuel	Champ d'intervention	Volume horaire
PHILIPPON	Jean Pierre	Directeur, responsable pédagogique et administratif	Formation diplômés FFE en région	BE2 escrime	Directeur du département Formation/Emploi/	Projet pédagogique de la formation	10
				Professeur de sport		Escrime scolaire.	
				Professeur d'Eps certifié		Certification	
SICARD	Michel	Formateur épée	Entraîneur national d'EPEE - DTN	BE2 professeur de sport	CTN Escrime	Enseignement de l'épée.	15
HANICOTTE	Olivier	Formateur Anatomie Physiologie Entraînement	CTR, formateur Bpjejs, Entraîneur Pole France région	BE2 professeur de sport	CTN Escrime	Anatomie physiologie Dossier entraînement	20
LEROUGE	Hélène	Règlementation, Cadre institutionnel	CTN, formateur Bpjejs,	BE1 professeur de sport	CTN Escrime	Règlementation Association loi 1901 Cadre institutionnel	15
DHERBILLY	Patrice	Formateur sabre	Formation diplômés FFE en région	BE2 escrime	CTR escrime Bretagne Formateur sabre.	Enseignement du sabre.	180
				Professeur de sport		Pédagogie collective.	
						Certification	
BRUNET	Julie	Prestataire de service	Entreprises privées	Diplôme EDHEC	Formatrice sur la méthodologie de projet	Méthodologie du projet. Suivi du projet d'action en structure	100
LAMBERT	Olivier	Formateur Fleuret	Formation diplômés FFE en région	BE2 escrime	CTN escrime Formateur fleuret	Enseignement du fleuret.	180
				Professeur de sport		Pédagogie collective.	
						Cours théorique	
CHOTIN	FREDERIC	Formateur EPEE	Formation diplômés FFE en région	BE2 escrime	CTN escrime Formateur épée - Entraîneur Pôle France Région	Enseignement de l'épée.	180
				Professeur d'Eps certifié		Pédagogie collective.	
						Cours théorique	
ROSNET	Elisabeth	Mis à disposition par la FFE	Professeur en Staps	Professeur des universités	Psychologue fédéral	Psycho péda, sociologie, coaching, maltraitance...	20
							720

Plusieurs interventions sont prévues par des Maîtres en activité et considérés comme des experts dans leur domaine, notamment en escrime artistique et handisport.

Les UC1 et 2 portant essentiellement sur le projet d'action sont sous-traitées à la société Uprograme.

TESTS D'ENTREE

Les tests se dérouleront du 11 au 13 mars 2019, au CREPS de Wattignies.

Ils se composent :

- Des tests des exigences préalables (TEP)
- Des tests de sélections
- Du positionnement

Modalités des tests d'exigences préalables pour l'entrée en formation

- Être capable de justifier d'une expérience d'encadrement en escrime pendant cent cinquante heures couvrant au moins une saison sportive ;
- Être capable de justifier d'une participation à trois compétitions de niveau régional ou équivalent par an, couvrant au moins trois saisons sportives ;
- Être capable de réaliser et d'analyser différentes familles de gestes techniques de l'activité en situation d'opposition ;
- Être capable d'arbitrer un match dans une arme de convention (fleuret ou sabre).
- Être titulaire du PSC1.

Est dispensé de la vérification des exigences préalables le candidat titulaire de l'un des diplômes suivants :

- Le brevet d'État d'éducateur sportif du premier degré, option « escrime ».
- Le BPJEPS option escrime.
- Le certificat de spécialisation « escrime » associé aux spécialités du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.
- Le sportif de haut niveau en escrime inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.






■ Déroulement :

Le candidat réalise les trois matchs en quinze touches de neuf minutes maximum, arbitre un match en quinze touches de neuf minutes maximum dans une arme conventionnelle et prend une leçon individuelle de vingt minutes maximum dans l'arme de son choix :

■ Dates et lieu :

- **11 mars 2019 au CREPS de Wattignies**

■ Grilles d'évaluation :

Matches longs et leçon prise					
	Faible	Insuffisant	Acceptable	Satisfaisant	Excellent
MATCHS LONGS					
Être capable de réaliser les gestes de courtoisie et de techniques adaptés à l'opposition.					
Être capable de maîtriser les conditions d'efficacité motrice : la coordination, l'équilibre, le changement de rythme, la précision.					
ARTBITRAGE					
Être capable d'arbitrer : justesse de l'analyse de la phrase d'armes.					
LECON PRISE					
Être capable de produire avec efficacité et justesse mécanique des techniques de préparation, d'offensive, de défensive et de contre-offensive.					
BILAN					

Modalités des tests de sélection pour l'entrée en formation

NB. La vérification des exigences préalables conditionne l'accès aux tests de sélection.

Après la vérification des exigences préalables, l'IFFE organise des épreuves de sélection.

Dans le but d'assurer une formation de qualité, il est nécessaire d'effectuer une sélection afin:

- De ne retenir que les candidats qui possèdent les capacités nécessaires à l'exercice du métier ;
- D'apprécier les connaissances générales des candidats relatives à l'activité ;
- D'accepter en formation un nombre de candidats en adéquation avec les ressources de l'environnement (structures d'accueil, tutorat ...) ainsi que les capacités d'accueil (nombre de places, conditions d'encadrement, matérielles...).

■ Nature de l'épreuve :

Test portant sur les connaissances et les savoir-faire dans l'exercice du métier.

Le candidat devra

- Visionner une vidéo d'un match et démontrer sa connaissance de la discipline.
- Démontrer ses compétences à faire faire les actions de base de l'escrime dans 2 armes différentes et justifier ses choix pédagogiques.






■ Déroulement :






- Exposer ses connaissances de la discipline au cours d'un entretien d'une durée maximale de 30mn en s'appuyant sur une vidéo tirée au sort dans une arme au choix du candidat.
- Démontrer ses compétences pédagogiques en donnant une leçon individuelle dans 2 armes du niveau d'un éducateur fédéral
- Justifier ses connaissances pédagogiques au cours d'un entretien d'une durée maximale de 30 min portant sur les situations proposées lors des 2 leçons individuelles.

■ Dates et lieu :

12 mars 2019 au CREPS de Wattignies

■ Grilles d'évaluation :

Compétences en leçons individuelles et entretien sur les connaissances pédagogiques					
	Faible	Insuffisant	Acceptable	Satisfaisant	Excellent
LECONS INDIVIDUELLES					
Capacité à faire faire les éléments techniques de base de l'escrime					
Offensive : Attaques simples et composées					
Défensive : Parades ripostes et contre					
Préparation : Avec fer					
Tactique : Une action de seconde intention					
ENTRETIEN					
Démontre ses connaissances techniques de l'activité					
Justifie ses choix pédagogiques					
BILAN					

Analyse Vidéo et entretien sur la connaissance de la discipline					
	Faible	Insuffisant	Acceptable	Satisfaisant	Excellent
Capacité d'analyse des caractéristiques d'un des deux tireurs sur le plan tactique, technique, physique et psychique.					
Capacité d'analyse de l'activité escrime en général dans l'arme observée					
Capacité à proposer des remédiations pour améliorer le jeu du tireur observé					
BILAN					

Modalités d'organisation du positionnement

Présentation de la formation (objectifs, dispositif de certification, organisation pédagogique, organisation de l'alternance, modules de formation, etc.....).

Identification des compétences déjà acquises par les candidats en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (P.I.F).

■ Nature de l'épreuve :

Il s'agit d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation, de vérifier ses acquis et de les comparer aux compétences requises par le référentiel de certification. Ce positionnement conduit à l'élaboration d'un parcours individualisé de formation.

■ Déroulement :

Entretien d'une durée maximale de 30 minutes

- Cursus scolaire et diplômes
- Formation et diplômes fédéraux
- Parcours sportif et palmarès
- Expériences professionnelles et bénévoles dans le monde de l'escrime
- Expériences professionnelles et bénévoles dans d'autres secteurs d'activité
- Financement
- Profil du candidat - Points forts- Points faibles
- Attentes du candidat en matière de formation

Deux écrits de 2 heures portant sur les connaissances du candidat en rapport avec les attendus des UC 1 2 (compétences transversales) et les attendus des UC 3 et 4 (compétences spécifiques)

■ Dates et lieu :

13 mars 2019 au CREPS de Wattignies

ATTESTATION D'ENCADREMENT

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

Fonction :

CTR

ATR

Président de ligue

Atteste par la présente que Madame / Monsieur :

Possède une expérience en encadrement de l'escrime de **150** heures, couvrant au moins une saison sportive.

Pour faire valoir ce que de droit.

A :

Le :

Signature

Visa du directeur technique national de la FFE

ATTESTATION DE COMPETITION

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

Fonction :

CTR

ATR

Président de ligue

Atteste par la présente que Madame / Monsieur :

A participé à au moins trois compétitions de niveau régional par an, couvrant trois saisons sportives.

Pour faire valoir ce que de droit.

A :

Le :

Signature

Visa du directeur technique national de la FFE

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Docteur en médecine, certifie

que Madame, Mademoiselle, Monsieur (1)

.....

Né(e) le.....à

Ne présente aucune contre-indication

A LA PRATIQUE ET A L'ENSEIGNEMENT DE L'ESCRIME

Fait à....., le.....

Cachet et signature du praticien

(1) Rayer les mentions inutiles